

COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JANVIER 2022 salle de la

Mairie : présents : M. DAVAL M, Mrs. BUTIN, MANGAVEL, GOFFOZ, BARRAUD, BARRET, DALLIERE, SOUCHON CHAFFAL, Mmes DUBOST, PALLANCHE, GUILLOT, GEORGES

Excusé :M. SOUCHON, DALLIERE

Mme. DALLIERE a été désigné comme secrétaire de séance

M. DAVAL Marius remercie les membres présents et présente ses meilleurs vœux pour 2022. Le compte rendu du 25 novembre 2021 est adopté à l'unanimité des membres présents.

Sous la présidence de Monsieur DAVAL Marius, le Conseil traite les dossiers suivants :

Ordre du Jour :

- Reste à réaliser de 2021 reporté en 2022

Afin de pouvoir financer des factures avant le vote du budget 2022 on reporte 34 530 € en dépenses et recettes pour financer le diagnostic en assainissement et 111 000.00 € en budget commun. Vote 13 pour.

- Indemnité du percepteur

Pour 2021 l'indemnité de confection de budget pour Mme DIAS s'élève à 45.73 € brut. L'ensemble du conseil valide cette indemnité. Pour information la trésorerie est fermée et transférée au Service de Gestion Comptable Loire Nord 3 place du champ de Foire 42328 ROANNE cedex.

- Taux redevances pour la pollution de l'eau et modernisation des réseaux

L'agence de l'eau Loire-bretagne nous informe du changement de taux pour 2022. Il passera à 0.16 € du m³. Validé par le conseil.

- Proposition du SIEL terrain Bussière

Suite à un dépôt de CU b le SIEL nous informe que le reste à charge des travaux en charge de la commune en limite de propriété s'élèverait à 6 392 €. Le conseil valide la proposition du SIEL.

- Commission culture

- o Bilan annuel de la station-service

Sur l'ensemble de l'année nous avons une marge brute de 5.75 %. On délivre en moyenne 805 litres de carburants soit une consommation annuelle de 293 798 litres.

- o Bulletin municipal

Il a été distribué début janvier 2022.

- o Site internet

Nous devons faire une refonte du site avec un lien sur les réseaux sociaux pour informer la population sur les événements et créer un site pour la MARPA. Cela devrait intervenir courant 1^{er} semestre 2022

- o Compte rendu de la réunion du 14 décembre sur l'ensemble des bâtiments de la commune

Le groupe de travail concernant la maison tout est là met au vote 2 propositions ;

- 1- Recherche d'un bailleur pour la maison Tout est là : si aucun bailleur n'est intéressé par cette acquisition dans les 2 années à venir elle sera démolie.

2- Démolition de la maison immédiate

Résultat du vote 12 pour l'option 1 et 1 pour l'option 2

Compte tenu de ce résultat la commune valide un projet d'habit inclusif et étudie le cahier pédagogique le CNSA pour lancer le projet. Plusieurs bailleurs sont mobilisés sur ce type de projet . Dans l'immédiat le département a épuisé les fonds 2021, il faut donc attendre de nouveau déblocage de fonds qui pourrait être mis en place à la fin du 1^{er} semestre. De plus un architecte départemental sera détaché pour étudier si la maison tout est là ce prête à ce type de projet. Notre demande a été prise en compte par la direction du logement et de l'habitat.

Local boules : La commune souhaite transformer ce bâtiment en maison des associations. Un échange a eu lieu avec M. ARMAND pour connaître le devenir de leur association.

Maison Rolland (dans la cour de Mme SARDIN) : la commission bâtiment doit faire un état des lieux précis afin de définir si salle de stockage ou salle des associations.

o Convention Arche de Noé

L'ensemble du conseil municipal donne son accord pour signer la convention avec l'arche de Noé.

- Vente bien de section grezolette

L'ensemble du conseil donne son accord pour la vente de 24 ca de bien section aux indivisaires BROSSE en contre partie le bien de section récupéré 5 ca des indivisaires brosse.

- Commission Voirie Agriculture

L'eau de la descente du chemin de sabonnière s'infiltré dans la maison de M. ALLARD. La commune va participer pour 25 % du montant Ht des travaux concernant la pose d'un caniveau (Soit 195 € Ht).

Suite à l'enfouissement des lignes avec le SIEL, le mur de soutènement s'est effondré. La visite des experts d'assurance se sont rendus sur les lieux et les travaux seront refaits et pris en charge par l'assurance pour une partie et l'autre en charge par l'entreprise colombat.

Les achats de petit matériel pour les agents de voirie ont été effectués.

Le bâtiment des « ateliers de l'aix » avait des cuves de rétention d'eau. Il est demandé aux pompiers de voir l'utilité de ces cuves.

Une réunion de travail sera organisée avec la commission voirie et les adjoints afin d'étudier le devenir de la rue de l'Eglise.

- Commission bâtiments

Suite à une panne du serveur de la gestion du chauffage de la salle ERA, le SIEL a fait une proposition de télégestion. L'ensemble du conseil donne son accord.

M. CHIRON du SIEL interviendra prochainement pour faire une étude du bâtiment cité nouvelle.

Suite à l'accord de financement de la CAF pour la micro crèche une réunion avec les artisans et la commission bâtiment sera à organiser.

Afin d'avancer sur le bien Dalbeigue il est proposé de lancer une consultation d'assistant à maîtrise d'ouvrage, pour définir le financement, les travaux et suivre le chantier.
L'ensemble du conseil donne son accord.

- Commission Enfance et jeunesse

Melle GEORGES Mélanie sera avec Mme PALLANCHE Brigitte pour la commission enfance.

Le contrat PEC de l'agent d'entretien à été reconduit pour 9 mois à 30 H.

La charte école arrive à terme, au vu des propositions annoncées par l'académie, une réunion va avoir lieu avec les communes d'Ailleux et Cezay pour voir le devenir.

- Commission colis et repas

Cette année 100 personnes de notre commune ont bénéficié soit du colis soit du repas.

Les colis ont été confectionné par la boulangerie GRIVOT et le repas qui malheureusement n'a pu être consommé sur place au vu du contexte sanitaire à été préparé par le restaurant le Saint Martin et retiré par les bénéficiaires.

Un bon d'achat à été remis aux employés de la commune et de la MARPA. Ce bon est à consommer à la boucherie Béa.

Questions diverses

- Pour information la commune participe pour 20 095 € au SDIS de la Loire par an
- Un lieu de Mémoire doit être effectué devant la caserne des pompiers, le massif de fleurs sera modifié.

Ordre du Jour :

Séance levée à 22 h 25

Le Maire

Marius

